

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
MOREAU Yannick	DAMVIX	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
ROBIN Noël	LIEZ	Pouvoir à MOREAU Yannick
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
Présents : 10 – représentés : 1		11/15
CC Sud Vendée Littoral		
GRELAUD Frédéric	CHAILLE LES MARAIS	Suppléant
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	Pouvoir à BOURNEL Paul
MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
GANDRIEU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 11 – représenté : 1		12/14
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à GATINEAU Dominique
BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES	Suppléante
Présents : 10 – représentés : 2		12/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	Pouvoir à GUITHON Jacky
BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	Pouvoir à GUENION Christian
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Présents : 2 – représentés : 2		04/10
Total présents :		33
Total représentés :		6
Total présents et représentés :		39/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : ACCORD DE TERRITOIRE DES MARAIS MOUILLES DE LA SEVRE NIORTAISE ET DU MIGNON – DELIB 34/2025

Conformément au programme pluriannuel, le SmVSA est maître d'ouvrage des actions décrites ci-après :

- Des Travaux de désencombrement ponctuels sur les réseaux de batellerie (Damvix et Le Mazeau) pour 6 000 € TTC ;
- Sont intégrés au budget le report des curages / élagages sur le canal du Contreboth (commune de Vix) et la conche du Vieux Bief au Mazeau pour 70 000 € TTC ;

Pour 2025, le montant total estimatif des travaux de ce CT s'élève à environ 176 000 € TTC, incluant la mise en œuvre de la lutte des EEE qui a déjà fait l'objet d'une délibération le 24/02/2025, ainsi que les participations sur les travaux de berges de l'ASA et l'UMM.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité se prononce favorablement sur la programmation 2025 des actions de l'AT des marais mouillés de la Sèvre et du Mignon telles que présentées ci-avant et autorise le Président :

- A mettre en œuvre la programmation 2025 ;
- A procéder aux consultations des entreprises dans le respect du code des marchés publics ;
- A solliciter les différents partenaires financiers ;
- A réaliser les travaux et à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de ces actions pour les montants de dépenses cités précédemment ;
- A inscrire ces actions au budget 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER